



Ville de CHAMPHOL

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers
en séance : 18

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de Votants : 26

Délibération n°2024-023 du Conseil Municipal du 27 mars 2024

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 27 mars 2024 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Etaients présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, **Maire**,

Madame Florence GOUSSU, Monsieur Ludovic BOIREAU Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES,
Madame Mathilde FOURNY , Monsieur Rémy LOUVET, **Adjoints**,

Messieurs Alexandre BENETEAU, Jack LODI, Laurent SINAPAH , **Conseillers Municipaux Délégués**.

Mesdames Myriam LODI, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, **Conseillères Municipales**

Messieurs José CARDOSO, Patrick GOMPLE, Florian BRETON, **Conseillers Municipaux**.

Excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia SOUVRE donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU

Monsieur Patrice PITHON donne pouvoir à Madame Elodie TAILLANDIER

Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES

Monsieur Daniel VIDY donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH

Madame Lucile DE MAUPEOU D'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Alexandre BENETEAU

Madame Victoria BERZHANOVSKAYA donne pouvoir à Madame Sylvie RIVAUD

Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON

Monsieur Jean de MONTCHALIN donne pouvoir à Madame Martine DEGRAIN

Absente : Madame Corinne FOSSET

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GOMPLE

Date de la convocation du présent Conseil municipal : mercredi 21 mars 2024 avec envoi des documents budgétaires le 14 mars 2024. ____

A / FINANCES

D2024-023 - Budget de la Commune 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20240327-D2024-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024
Publication : 05/04/2024

La ville de Champhol doit approuver son budget primitif pour l'exercice 2024 avant le 15 avril 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 8 février 2024,
Vu le projet de budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 mars 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES ==> 4 026 413.52 €		DEPENSES ==> 960 416.50 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 962 900.67 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	291 417.09 €
011 - Charges à caractère général	962 668.00 €	001 - Solde d'exécution reporté (résultat)	100 875.91 €
023 - Virement à la section d'investissement	511 060.00 €	20 - Immobilisations incorporelles	41 781.40 €
65 - Autres charges de gestion courante	298 817.38 €	dont crédits de paiement 2024 autorisation de prog. PLU	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 365.72 €	révision 24960 € (publicité incluse)	24 760 €
66 - Charges financières	78 796.75 €	21 - Immobilisations corporelles	492 934.52 €
014 - Atténuations de produits	59 205.00 €	dont Aménagements -agencements -installations bâtiments	279 835 €
67 - Charges spécifiques	100.00 €	dont installations de voirie	155 961 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 500.00 €	dont matériel informatique, téléphonie	31 856 €
		dont Autres investissements divers	17 276 €
		dont acquisition d'une benne au CTM	8 007 €
		040 - Travaux en régie et sub inv actifs amort.	33 407.58 €
RECETTES ==> 4 026 413.52 €		RECETTES ==> 960 416.50 €	
731 - Fiscalité locale	1 602 000.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	511 060.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	956 890.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	165 730.88 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	744 337.20 €	dont FCTVA 40 000 €	40 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 368.14 €	dont taxe d'aménagement 40 000 €	40 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	143 492.60 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 365.72 €
73 - Impôts et taxes	139 918.00 €	13 - Subventions d'investissement	125 231.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 407.58 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	6 000.00 €
77 - Produits spécifiques	6 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnements reçus)	2 000.00 €
		001 - Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (résultat caisse des écoles)	28.90 €

A noter, dans le tableau ci-dessus :

- dans la section dépenses d'investissement, chapitre 21 total de 492 934.52 € décomposé comme suit :

propositions nouvelles = 477 136.55 € + restes à réaliser 2023 = 15 797.97 €

- dans la section recettes d'investissement, chapitre 13 total de 125 231.00 € décomposé comme suit :

propositions nouvelles = 57 288.00 € + restes à réaliser 2023 = 67 943.00 €

- par chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de 4 026 413.52 €
- par chapitre pour la section d'investissement (par opération pour information seulement) pour un montant de 960 416.50 €.



Le Maire,

Etienne ROUAULT